



ASSOCIATION GESTIONNAIRE

A.D.P.E.P. du RHÔNE METROPOLE DE LYON

Adresse : 109 rue du 1^{er} Mars – Parc Actimart de la Rize – 69100 Villeurbanne – Tél : 04 37 43 14 14

Déclarée le 24/03/1924 – Numéro : 3794 B – Préfecture du RHÔNE



Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation

RAPPORT d'ACTIVITE 2019

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE	3
I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE	4
1. Agrément.....	4
2. Principaux axes du projet de service	4
II. LA POPULATION ACCUEILLIE	5
1. Origine géographique des personnes accompagnées	7
2. Répartition des jeunes par âge.....	8
3. Scolarité	9
4. Evolution de la population	9
5. La liste d'attente	10
III. BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE	10
1. La file active.....	10
2. Le nombre de jours d'ouverture.....	10
3. L'accompagnement par les professionnels : activité par professionnel + nombre d'actes	11
4. L'organisation du service.....	32
5. La démarche qualité	33
IV. LES PARTENAIRES	34
1. Les familles.....	34
2. Les partenariats et les conventions	34
V. MOUVEMENT ET GESTION DU PERSONNEL	36
1. Arrivées / départs	36
2. Ajustement de poste.....	36
VI. PLAN DE FORMATION ET D'EVALUATION	37
VII. SYNTHESE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020	39

RAPPORT D'ACTIVITE

ANALYSE DE L'ACTIVITE – EVOLUTION DE LA STRUCTURE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

1. Agrément

Le S3AS rue de la Baïsse est autorisé pour une capacité de 72 places depuis le nouvel arrêté du 22 juin 2018. Ses conditions d'organisation et de fonctionnement sont définies par les articles D. 312-111 à D. 312-122 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précisent notamment que peuvent être créés des « *services d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation apportant, d'une part, l'ensemble des moyens de compensation du handicap, de développement de la vision fonctionnelle, d'apprentissage des techniques palliatives, d'autre part, les soutiens pédagogiques adaptés et assurant la mise à disposition des matériels et équipements spécialisés* ».

Dans le cadre du CPOM associatif signé en 2018, deux places supplémentaires ont été affectées au S3AS afin de poursuivre un accompagnement auprès des jeunes de plus de 20 ans dans le cadre de leur projet scolaire (poursuite des études), professionnel (insertion et maintien dans l'emploi) et social (vie autonome et citoyenne).

Le S3AS est installé, 26 Rue de la Baïsse à Villeurbanne, à proximité du CTRDV, du S3AS Rue de France, de la Cité Scolaire René PELLET et du CAMSP DV avec lesquels il travaille en étroite collaboration.

2. Principaux axes du projet de service

Comme tout SESSAD la mission du S3AS est d'étayer la scolarisation, la formation, la socialisation et l'insertion professionnelle des jeunes suivis, en proposant des accompagnements adaptés à leurs besoins de compensation en termes de déficience visuelle, en tenant compte de leur âge, et en collaboration avec leur famille, leur lieu de scolarisation, et leur environnement social, et de leurs troubles associés.

❖ Les domaines d'intervention du S3AS

- L'appui à la scolarité :

- Intervention d'enseignants spécialisés, mis à disposition par l'éducation nationale, auprès de l'élève, auprès de l'enseignant de la classe, et des AESH
 - Mise en lien avec le CTRDV pour l'adaptation des documents,
 - Aide à l'utilisation des adaptations informatiques (apprentissage du clavier, Zoomtext, synthèse vocale...),
 - Intervention d'un professeur d'EPS pour adapter le programme à la déficience visuelle,
 - Intervention de l'orthoptiste pour proposer des recommandations et des rééducations de la vision fonctionnelle,
 - Intervention d'éducateurs sur le temps périscolaire et la demi-pension, sensibilisation de la communauté éducative à la déficience visuelle,
 - Accompagnement à l'orientation scolaire ou professionnelle.
- L'appui à l'acquisition de l'autonomie :
- Intervention en activité de la vie journalière et en locomotion en collaboration avec le CTRDV,
 - Soutien psychologique, suivi en psychomotricité,
 - Organisation de séjours éducatifs durant les vacances scolaires ou de regroupement autour d'activités,
 - Rééducation orthoptique, afin de favoriser l'utilisation des capacités visuelles dans le quotidien,
 - Accompagnement des jeunes et des familles dans les démarches administratives

II. LA POPULATION ACCUEILLIE

Le public accompagné par le S3AS est âgé de 6 à 20 ans, il est composé d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes scolarisés en primaires, collèges, lycées ou à l'université. Pour certains d'entre eux ils sont en formation professionnelle ou en recherche d'emploi.

Le S3AS propose différentes modalités d'accompagnement en prenant en compte les besoins des jeunes, les attentes des familles. Le jeune peut être accompagné en « haute intensité », en « basse intensité » ou en suivi des trois ans. Un jeune peut passer d'une modalité à l'autre en fonction de l'évolution de sa situation et/ou de son handicap.

Ces différentes modalités d'accompagnements font suite à la nécessité de travailler en file active, et de pouvoir apporter une réponse au plus proches des besoins des jeunes, ainsi avec trois modalités d'accompagnement le service s'assure d'apporter une réponse à un plus grand nombre de jeune.

- L'accompagnement Haute intensité :

Cet accompagnement est proposé à des jeunes considérés comme prioritaires. Ils bénéficient d'au moins deux accompagnements par semaine (pédagogique, éducative, rééducative). Un Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) est rédigé en collaboration avec la famille et le jeune en début d'année. Ce PIA identifie les besoins du jeune et les objectifs fixés pour l'année. En fin d'année, une évaluation est faite du projet d'accompagnement.

- L'accompagnement Basse intensité :

L'accompagnement en basse intensité se décide lors d'une réunion de préparation du PIA.

Les modalités du suivi en basse intensité sont élaborées avec le jeune et sa famille en présence de l'éducateur coordinateur et de la direction. Chaque jeune garde un référent. Une éducatrice assure ce rôle pour l'ensemble des jeunes concernés.

Elle a la responsabilité de prendre contact au moins deux fois par an avec chaque jeune pour vérifier si des besoins émergent. Le jeune peut solliciter l'éducatrice à tout moment. Une réunion en cours d'année permet de faire le point en équipe sur ces jeunes et leurs besoins.

- Le suivi des trois ans :

Les jeunes qui ne sont plus notifiés ou dont l'acuité visuelle ne correspond plus à l'agrément (suite à une opération généralement), le S3AS a mis en place le suivi des trois ans qui vient baliser la sortie du jeune durant trois ans. La coordinatrice en charge de cette mission s'assure que le jeune est bien inscrit dans son environnement et que les relais du service sont mis en place.

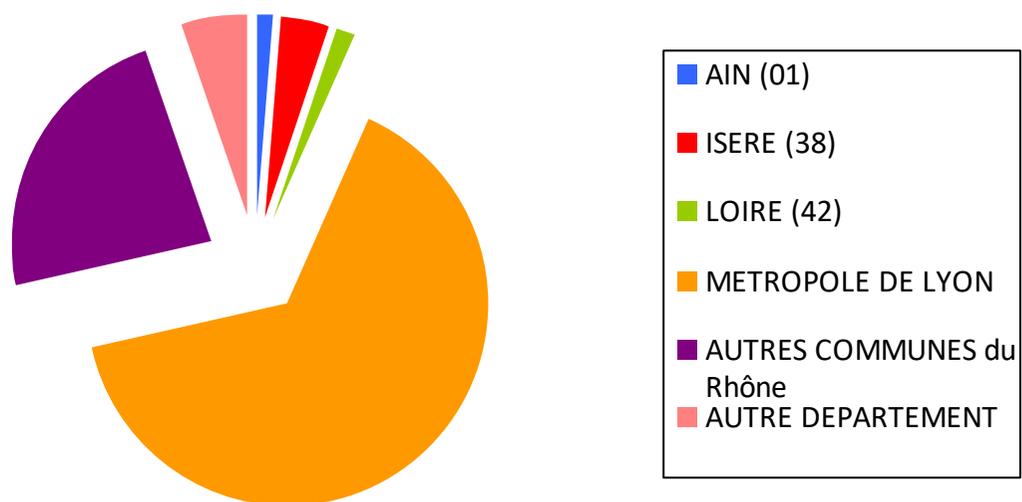
En 2019 le service a accompagné (file active) : 133 jeunes (95 en 2018) dont :

- 70 en Liste Haute Intensité d'Accompagnement (HIA), (67 en en 2018)
- 18 en liste Basse Intensité d'Accompagnement (BIA), (19 en 2018)
- 34 en suivi des trois ans : 34. (9 en 2018)

Ces différentes modalités d'accompagnement ont été mises en place en 2018, suite à la signature du CPOM, cela explique l'augmentation de la file active en 2019.

1. Origine géographique des personnes accompagnées

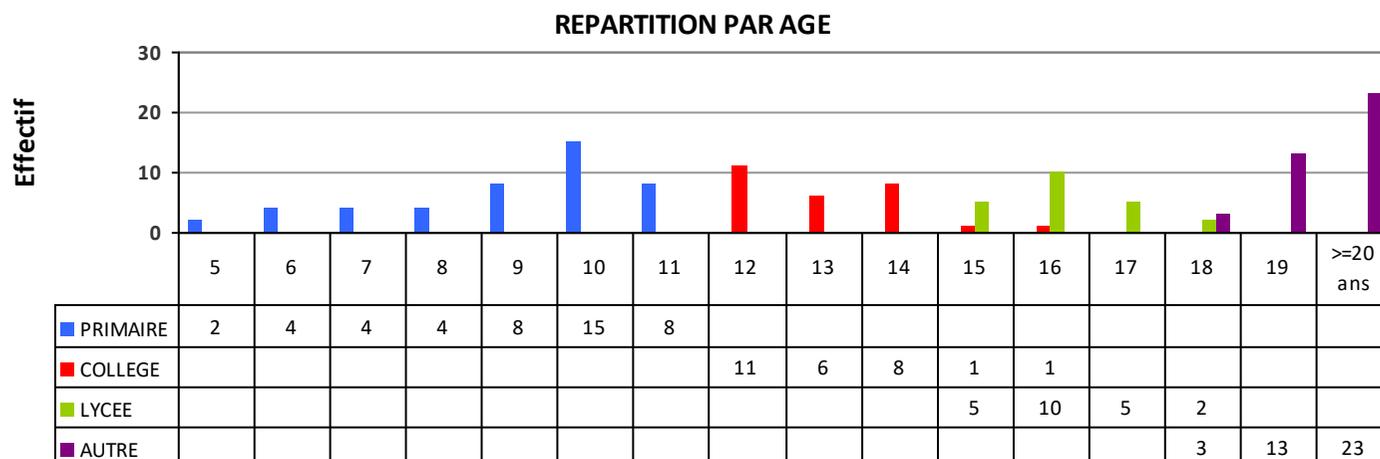
SECTEURS GEOGRAPHIQUES DES INTERVENTIONS A DOMICILE



- ▶ 64.66 % des jeunes résident sur la métropole,
- ▶ 23.30 % des jeunes résident sur les autres communes du Rhône,
- ▶ 12.03 % des jeunes résident en dehors du Rhône.

Par rapport à 2018, la répartition géographique des jeunes accompagnés n'a que peu évolué. Ils sont toujours majoritaires sur la métropole de Lyon, même si le nombre d'accompagnement a augmenté suite au passage en CPOM et à la mise en place du principe de file active qui date de 2018.

2. Répartition des jeunes par âge



Jeune de 5>11 ans accompagnés en 2018 : 33

Jeune de 5>11 ans accompagnés en 2019 : 45

Jeune de plus de 18 ans accompagné en 2018 : 15

Jeune de plus de 18 ans accompagné en 2019 : 39

En 2019, le service a accompagné 48 jeunes de plus qu'en 2018. Les deux tranches d'âges où le nombre d'accompagnement a fortement augmenté sont les primaires et les plus de 18 ans. Pour le primaire cet écart s'explique par l'augmentation du nombre d'admission en 2019 et aussi le souhait des familles de privilégier l'inclusion dans une scolarité ordinaire et moins dans les structures spécialisées comme la Cité Scolaire René Pellet. Pour les plus de 18 ans trois possibilités :

- Un manque de relais dans le secteur adulte,
- Un fort pourcentage de lycéen en fin d'études en 2018,
- L'augmentation du nombre de jeune dans le suivi des trois ans.

3. Scolarité

	PRIMAIRE		COLLEGE		LYCEE		AUTRE		TOTAL
Nombre d'enfants 2018	33	34,8%	26	27,4%	21	22%	15	15,8%	95
Nombre d'enfants 2019	45	33.83%	27	20.30%	22	16.54%	39	29.32%	133
N-(N-1)	+12	/	+1	/	+1	/	+24	/	+38

Afin de répondre le plus rapidement possibles aux demandes des familles, nous pouvons proposer à toutes les personnes inscrites sur la liste d'attente, en fonction de l'urgence repérée des interventions en amont de l'admission, avec par exemple, des observations en classes et des premières préconisations. Ce fonctionnement fluidifie la liste d'attente et permet d'enclencher un accompagnement plus qualitatif. Aussi le roulement des deux listes HIA et BIA permet d'assurer un renouvellement régulier des entrants et des sortants.

4. Evolution de la population

L'augmentation de 40 % du nombre de jeunes accompagnés sur 2019 par rapport à 2018 implique une transformation du fonctionnement du service. En effet, nous constatons une hausse des déplacements dans la métropole et dans le département du Rhône avec une légère baisse vers les autres départements. Le service a dû faire face à des choix d'accompagnement.

Comme en 2018, nous constatons une augmentation des enfants scolarisés en primaire qui ont des difficultés aux niveaux de l'apprentissage de la lecture et des mathématiques, voire sur la posture « d'élève ». En entrant dans une démarche d'inclusion, le S3AS permet à des enfants qui, avant, étaient orientés systématiquement à la Cité Scolaire René Pellet de s'inscrire plus encore dans leur environnement en restant dans leur école de quartier. En 2019, il y a eu 11 sorties pour 15 entrants dont 9 au primaires, 2 au collège et 3 au lycée et une en post bac sortie dans l'année.

5. La liste d'attente

Le service a un agrément de 72 places, au 31/12/2019 le service accompagne 122 jeunes dont 18 brailleuses.

Nous avons une liste d'attente de 4 jeunes au 31 décembre 2019. Ce nombre relativement faible s'explique par la mise en place, depuis 3 ans, de liste à haute et basse intensité et à de nombreuses admissions en 2019.

Un travail sur la liste d'attente, interventions ponctuelles, afin d'apporter quelques préconisations, prestations de transcriptions du CTRDV..., nous permet d'établir des situations prioritaires ; en attendant, ces jeunes peuvent bénéficier des adaptations du CTRDV : séances de locomotion et d'ergothérapie.

III. BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE

1. La file active

Au 31/12/2019 : Les 122 jeunes accompagnés sur l'année se répartissent de la manière suivante 70 en « haute intensité d'accompagnement », 18 en « basse intensité d'accompagnement » et 34 dans le cadre du suivi des trois ans, pour une file active de 133. En 2019, il y a eu 11 sorties pour 15 entrants dont 9 au primaires, 2 au collège et 3 au lycée et une en post bac sortie dans l'année

De plus, les Professeurs Spécialisés détachés par l'Education Nationale ont accompagné 5 jeunes du CAMPS (grande section) de septembre à décembre 2019.

2. Le nombre de jours d'ouverture

Le calendrier d'ouverture couvre l'année scolaire et non l'année civile.

De janvier à décembre 2019, le service était ouvert 204 jours.

Au cours de l'année, nous proposons des regroupements à la journée sur les de 2 ou 3 jours en début ou fin de vacances scolaires, le but étant de proposer des temps éducatifs en lien avec le projet des jeunes. Aussi chaque été, nous proposons un regroupement de trois jours.

Les éducateurs organisent également des week-ends de regroupements éducatifs avec nuitée pour un groupe maximum de 7 jeunes. L'association bénéficie de maisons adaptées à ce type d'accompagnement. Ces regroupements sont nommés « villa », ce sont des temps du vendredi au samedi midi avec une activité le vendredi soir, le partage d'un repas et d'un petit déjeuner. Les regroupements se font toujours par tranche d'âge.

Ces propositions d'accompagnement en « groupe éducatif de référence » sont un complément au projet des familles qui le plus souvent préfèrent que leur enfant reste dans l'environnement familial, ou dans le centre de loisirs du lieu d'habitation. De nombreux jeunes ne souhaitent pas faire des activités spécifiquement avec des déficients visuels. Nous avons remarqué qu'il était plus facile de solliciter les primaires, plus enclin à ce type de proposition, que les adolescents.

3. L'accompagnement par les professionnels : activité par professionnel + nombre d'actes

Le nombre d'actes par professionnel

	TOTAL ANNUEL 2019				Nbre d'acte direct en 2018	Ecart N – N ⁻¹	Observations
	Acte Direct	Acte Indirect	GLOBAL (AD+AI)	Déplacement pour l'enfant*			
Educateur Coordinateur 0,75 ETP (GDE)	134	230	364	55h20	156	-22	Augmentation du tps IRP sur 2018 plus absence sur septembre-octobre
Educateur Coordinateur 1 ETP(GDU)	40	38	78	17h45	66	-26	Fort temps de délégation IRP et syndical. Moyenne de présence : 0.2 ETP
Educateur Coordinateur 1 ETP (AG)	193	791	984	106h30	211	-18	Les changements sur l'année ont pu apporter une baisse d'acte direct
Educateur Coordinateur 0.75 puis 1 ETP sept 2019 (CP)	209	496	705	156h35	193	+16	Missions spécifique sur l'insertion professionnelle à partir de septembre 2019 (0.25 ETP)
Educateur Coordinateur (ALA janvier à Août)	153	110	263	77h20	226	-73	Départ fin Aout 2019
Educateur Coordinateur 1 ETP (MG sept à décembre)	74	120	194	31h45			Arrivée en Août 2019
Professeur d'EPS 1 ETP	185	89	274	103h51	161	+24	

	TOTAL ANNUEL 2019				Nbre d'acte direct en 2018	Ecart N – N ⁻¹	Observations
	Acte Direct	Acte Indirect	GLOBAL (AD+AI)	Déplacement pour l'enfant*			
Coordinateur de parcours 0,5 ETP	111	260	371	6h25	51	+60	Augmentation du nombre de jeune en suivi des trois ans
Assistant de service social 0,50	65	137	202	7h15	63	+2	
Psychomotricien 0,5 ETP (IG)	236	139	375	173h50	222	+14	Augmentation continue depuis 2017
Psychomotricien 0,5 ETP (CW)	168	43	211	101h45	170	-2	Augmentation significative du temps de trajet par rapport à 2018
Orthoptiste 0,65 ETP (DG)	212	67	279	123h55	231	-19	Départ de l'autre orthoptiste en Août 2019. CDD au CAMSP janvier à Aout)
Orthoptiste 0,25 ETP (MBU de janvier à Aout)	51	17	68	51h35	71	-20	Départ en Aout 2019, proportionnellement les déplacements sont plus importants qu'en 2018
Psychologue 0,40 ETP	156	78	234	67h55	198	-42	
TOTAL (8,8ETP)	1987	2287	4160	1081h38	2019	-32	

* Pour le transport, nous relevons le nombre d'heures passées dans les déplacements pour des interventions à destination des enfants (actes directs et indirects, qui est plus représentatif que le nombre de km en raison des embouteillages, de la circulation en ville).

Rapporté à un équivalent temps plein, le temps de transport à destination des enfants représente, pour cette partie de l'équipe, l'équivalent d'un **0,74 ETP.**

Depuis janvier 2016, les actes sont saisis par les professionnels sur MEDIATEAM qui est un support informatique au service du dossier de l'utilisateur. Le comptage ne semble toujours pas refléter parfaitement la réalité de l'activité. La méthode de comptage a subi différentes modifications au cours des années 2016 et 2017.

❖ Les interventions des enseignants

Ils suivent chacun entre 15 et 20 jeunes. Leurs interventions se font en fonction du projet de l'enfant, mais s'ajustent dans l'année en fonction des besoins réels sur le terrain. De plus, ils interviennent auprès des jeunes qui sont sur la liste d'attente pour repérer les besoins et s'assurer des conditions de scolarité correctes en attendant que le jeune puisse rentrer dans le service.

	Actes Direct*			Déplacement pour l'enfant*	Observations
	2019	2018	Ecart N – N ⁻¹		
Professeur des écoles 1ETP (AB)	0	144	/	/	Remplaçante sur l'année 2017-2018
Professeur des écoles 1ETP (JYB)	377	282	+95	320h10	
Professeur des écoles 1ETP (CB)	446	402	+44	348h40	
Professeur des écoles 1ETP (PC)	381	293	+88	261h30	
Professeur des écoles 1ETP (YB)	410	123	+287	271h25	Arrivée en septembre 2018
TOTAL Enseignants	1614	1244	+370	1201h45	

Rapporté au temps de travail devant élève d'un enseignant (24h), le temps de transport à destination des enfants représente, pour les enseignants, l'équivalent d'**1,40 ETP** (864h < 937h30).

Le nombre d'actes auprès des jeunes a fortement augmenté sur l'année, en effet le service accompagne beaucoup plus de brailleux, cela implique un accompagnement pédagogique plus conséquent. Aussi nous devons accompagner l'ensemble des jeunes du Rhône, et nous avons des délégations pour intervenir dans le Nord Isère et le Sud de l'Ain.

Descriptifs des actes

• **Educateurs coordinateurs : 4,50 ETP pour 72 places d'agrément**

La fonction d'éducateur au S3AS consiste à repérer les potentialités, les désirs et besoins de l'enfant ; mais aussi de repérer ses difficultés d'autonomie, relationnelles, scolaires en lien avec la déficience visuelle. Pour cela des temps de rencontres, d'entretiens et d'observations sont nécessaires.

La fonction de coordination induit un travail de réflexion, d'élaboration et de rédaction du PIA conjointement avec la famille à partir des échanges pluridisciplinaires en synthèse. L'éducateur travaille avec l'enfant mais aussi son environnement. Des actions sont donc menées auprès/avec :

- Des partenaires (rencontres, sensibilisation à la DV, ESS, MDM, foyer de vie, internat de la CSR, CMP, CAMSP, CTRDV...)
- La famille (rencontres, accompagnements, entretiens...)
- L'enfant : par des accompagnements en individuel, en groupe.

Ces accompagnements peuvent avoir lieu sur les différents lieux de vie de l'enfant, les lieux institutionnels et sociaux culturels. Ils peuvent s'effectuer seul, en binôme, en équipe, ou avec des partenaires de réseau.

• *Des accompagnements individuels :*

La scolarité / les études : Aide aux devoirs ; journée d'intégration collège ; visite de stage ; mise en place d'adaptations au lycée ; recherche d'adaptations pour un voyage scolaire ; accompagnement piscine ; participation aux ESS, aux PPS ; organisation des sensibilisations, mise en place de stages découverte à la CSR. Partenariat avec l'ULIS du lycée Brossolette à Villeurbanne.

Le parcours de vie : accompagnements vers d'autres structures spécialisées : la Cité Scolaire René Pellet ; Relais Handicap Rare ; les « Primevères » ; CEDA.

L'ouverture et la connaissance du monde : accompagnement de l'enfant à certaines activités ; bibliothèque ; prise de repère dans une grande surface (étiquetage, rayons, etc...) ; accompagnement pour l'inscription à une activité de loisir, adaptation de jeux, accompagnement vers des activités culturelles et sportives, cuisine.

L'autonomie dans les activités de la vie quotidienne : situations d'expérimentations dans les déplacements en ville ; habillage ; cuisine ; courses ; hygiène et prendre soin de soi ; choix et adaptations des jeux familiaux. Lien avec le CTRDV, bilans avec les différents rééducateurs et prise en charge commune. Prendre le relais des suivis en ergothérapie et/ou en locomotion.

L'entrée dans la vie active : rencontres avec les employeurs ; aide à la recherche de logement et contacts avec les partenaires sociaux de secteur ; installation de mobilier au logement d'un jeune.

● *Des accompagnements en groupe :*

Interventions auprès de l'enfant et de ses camarades de classe pour favoriser et travailler la socialisation, la coopération ; permettre une meilleure compréhension de la déficience visuelle.

Bilans éducatifs sur une journée, pour les nouveaux jeunes entrants.

Accompagnement éducatif dans des activités sportives adaptées (le mercredi après-midi, compétitions).

Organisation et encadrement de séjours de 3 jours, de week-ends « villa », et de sorties culturelles, sportives et ludiques à la journée.

Mise en place d'une villa pour les primaires afin de travailler la séparation. Une forte participation aux regroupements des 7 / 12 ans a été constatée.

● Faits marquants de l'année 2019 :

Embauche d'une nouvelle éducatrice à plein temps en CDI pour remplacer deux éducatrices ayant des mandats d'élus et de représentantes du personnel.

Intervention de sensibilisation à la déficience visuelle à la demande de l'employeur auprès du collège de Saint-Martin-en-Haut.

- Participation aux formations professionnelles sur le jeu, l'initiation braille, premiers secours, systémie, animation d'un groupe de parole.
- Mobilisation de l'intégralité de l'équipe pour effectuer les transports permettant aux enfants de participer au sport adapté du mercredi.
- Admissions, changement de liste, attente de notifications et sorties tout au long de l'année.
- Certaines réunions d'élaboration et temps de signature des PIA se sont déroulés en l'absence de cadre hiérarchique.
- Préparation et participation à l'encadrement et animation d'une journée compétition d'athlétisme, Torball et de natation.
- Préparation et organisation d'une matinée fratrie, d'une matinée création de lunettes de simulation à la vision de l'enfant.
- Accompagnement d'une stagiaire éducatrice et conseillère en économie sociale et familiale.
- Participation à des copils au niveau du service et associatif.
- Rencontre et travail avec le S3AS rue de France en vue d'une possible fusion.
- Travail de réflexion sur les missions du coordinateur.

- **Poste 0.25 ETP chargé d'insertion professionnel**

Création d'un poste à 0,25 ETP à partir du 29/04/2019.

Mission : suivi des trois ans.

- Des accompagnements individuels :

Aide à la recherche d'un logement autonome ou/et un foyer (FIJT).

Installation dans le logement autonome.

Aide à la recherche d'une formation.

Contact téléphonique ou par mail pour suivre des situations.

- Des accompagnements collectifs :

Rédaction (avec deux collègues) du projet : jeunes filles (thèmes : estime de soi, sexualité, prendre soin de son corps).

Rencontre des jeunes filles pour remplir un questionnaire par rapport à leurs souhaits (sur les thèmes indiqués plus haut).

Participation à des rencontres inter S3AS (SARADV) sur l'insertion professionnelle.

Participation à des colloques.

- **Professeur d'EPS : 1 ETP**

- Rappel de la mission :

- Permettre aux élèves déficients visuels de bénéficier d'une pratique d'EPS adaptée, qu'ils soient en établissement ordinaire ou spécialisé.
- Leur permettre de participer à des compétitions au sein de la fédération Handisport pour rencontrer d'autres élèves déficients visuels et pouvoir se confronter à eux, et/ou pour partager des entraînements et former une équipe avec des voyants dans le but de créer de vrais liens de camaraderie.
- Les rassembler pour qu'ils puissent échanger avec d'autres camarades déficients visuels à travers la pratique d'activités adaptées.

Actions :

- contacter les enseignants et les conseiller, afin d'étudier avec eux, les adaptations nécessaires à l'élève en EPS.
- assurer un enseignement adapté auprès des élèves déficients visuels

- favoriser les échanges entre élèves déficients visuels et voyants afin qu'ils puissent avoir des contacts fructueux et durables entre eux, notamment en proposant une initiation au Torball au plus grand nombre.
- conceptualiser des évaluations adaptées, en lien avec les contenus enseignés à la classe.
- évaluer les pratiques
- prêter du matériel adapté.
- organiser des rencontres ou encadrer des jeunes pour participer à des compétitions, afin de leur permettre de s'engager dans une voie compétitive à plus ou moins long terme.

● Description des accompagnements en groupe :

- Encadrement des jeunes lors des compétitions : préparation aux épreuves, au rythme de vie quotidienne qui s'y rapporte, à la vie en groupe (respect, entraide, émulation)
- Enseignement d'activités adaptées : faire découvrir une activité inhabituelle (torball, cécifoot, showdown, escrime), ou activités adaptables en verbalisant les consignes, en prenant le temps de bien décrire, voire toucher le matériel installé, en produisant des cartes en relief adaptées, en créant des échanges verbaux pour se transmettre des savoir-faire.

Description des accompagnements individuels :

Enseignement adapté auprès d'un jeune : intervenir ponctuellement suivant les besoins du jeune au temps T :

- Guider le jeune en course, vélo, etc., ou mettre en place un système de guidage par un camarade ...
- Partir des contenus prévus par l'enseignant de la classe, les adapter en réalisant, chaque fois que possible les mêmes tâches que les voyants, en verbalisant toutefois au maximum les consignes.
- Créer ou prêter un matériel adapté : carte en relief, raquettes adaptées, plans de fabrication, etc...
- Simplifier la consigne si nécessaire et la répéter de façon à ce que la compréhension puis l'apprentissage puissent avoir lieu.
- Conceptualiser une évaluation dans laquelle l'élève pourra travailler une progression, grâce à laquelle ses acquis pourront être évalués.

Nombre d'enfants braillistes suivis : 10

Nombre d'enfants noïristes suivis : 42

Elèves du primaire de la CSRP : 25

● Faits marquants de l'année :

- Encadrement d'un groupe à la compétition d'athlétisme à Vittel le mercredi 06 février

- Organisation de la compétition de Torball du mercredi 27 mars et préparation de 8 équipes pour y participer.
- Encadrement d'un groupe à la compétition de natation à Besançon le mercredi 10 juin.
- Les problèmes à régler, de véhicules manquants certains jours, sont très chronophages.

- **Orthoptiste 0.65 ETP :**

- Rappel de la mission : Orthoptiste

Evaluer, rééduquer, réadapter les capacités visuelles chez les jeunes atteints de déficiences visuelles et autres troubles visuels relevant du service.

Optimisation de la vision fonctionnelle en lien avec les apprentissages.

Travail pluridisciplinaire.

Interventions directes

Evaluer :

- Observations en classe, et bilans orthoptiques basse vision.
- Rencontres avec les familles, échanges autour de la déficience visuelle, ses conséquences fonctionnelles et les besoins repérés (retour de bilan).
- Lien avec l'équipe enseignante sur les besoins en adaptations, sensibilisations en classe.
- Observations en classe des jeunes sur liste d'attente.

Rééduquer/ Réadapter :

- Suivi hebdomadaire des jeunes ayant des besoins spécifiques en orthoptie. Rééducation de la fonction visuelle pour permettre le développement de la vision fonctionnelle en lien avec les apprentissages scolaires.
- Rééducation et/ou réadaptation de la fonction visuelle, des stratégies visuelles liées à l'utilisation des aides optiques.

Sensibiliser et informer :

- Diffusion de l'information, préconisations à l'usager et son entourage, aux professionnels du service, et aux partenaires extérieurs. Sensibilisation enseignants, AVS et élèves.

● Interventions indirectes

- Participation aux réunions institutionnelles : synthèse, clinique, pluridisciplinaire, partenariat, de fonctionnement, équipe éducative.
- Dans l'attente du recrutement d'un médecin, recueil des données visuelles récentes auprès des ophtalmologues et mise à jour des données visuelles sur médiatteam. Courrier à transmettre aux orthoptistes et ophtalmologues libéraux ou hospitaliers.
- Rédaction d'écrits ou documents nécessaires à l'accompagnement des jeunes : compte rendu de bilan orthoptique, partie orthoptique du dossier de l'usager, PIA/synthèse, dossier de financement pour achat de loupes, courriers à transmettre aux ophtalmologues, avis techniques sur aides optiques.
- Faire le lien entre les orthoptistes libéraux s'il existe une prise en charge extérieure, prendre connaissance des axes de travail.

● Description des accompagnements en groupe :

Préparation de groupes de fabrication de lunettes à la vision des enfants suivis dans le service, les effets des écrans sur la vision.

● Description des accompagnements individuels :

Un bilan préalable est réalisé avant toute prise en charge afin d'évaluer :

La vision sensorielle (acuité visuelle, vision des couleurs, champ visuel subjectif, œil directeur...)

La fonction motrice (strabisme, nystagmus, paralysie...)

La vision fonctionnelle (communication visuelle, saisie de l'information, organisation du geste).

La prise en charge peut s'axer sur :

- la rééducation de la fonction visuelle,
- répondre à la demande d'un jeune concernant ses adaptations (lentilles, tablettes, systèmes grossissant) et apprentissage matériel optique
- Eclaircissement aux interrogations liées à sa déficience visuelle

Nombre d'enfants brailleux suivis : aucun

Nombre d'enfants non brailleux suivis en 2019 : Prise en charge orthoptique régulière avec 16 enfants.

Nombre de bilans orthoptiques réalisés en 2019 : 35

Nombre de rencontres pour l'admission : 9

Nombre de rencontres ponctuelles liées à la compréhension du handicap visuel et aux sensibilisations : 5

● Faits marquants de l'année :

Départ orthoptiste dans le service.

- **Psychomotriciennes 1 ETP**

- Rappel de la mission :

Au sein du S3AS, il a deux psychomotriciennes chacune à 50% ETP.

La psychomotricienne agit par l'intermédiaire du corps auprès de la personne considérée dans sa globalité. Elle utilise les possibilités de mouvement du corps, d'expression et de relation. En travaillant sur le corps, nous cherchons à permettre une évolution psychique, à aider à retrouver un meilleur équilibre qui favorise un ajustement plus harmonieux avec l'environnement.

La population déficiente visuelle du S3AS éprouve plus particulièrement des difficultés dans la découverte et l'exploration du mouvement (praxies, coordinations et dissociations, graphisme, équilibre...), dans la prise de conscience de son corps, dans la découverte et la maîtrise de l'espace et de l'environnement et dans les interactions avec les autres.

Les séances de psychomotricité s'ouvrent donc sur un soin global visant au développement de la conscience de soi, de l'aisance motrice et en considérant la place du handicap visuel dans la construction de soi.

Une des spécificités du travail en SESSAD est que les séances se déroulent sur le lieu de scolarisation de l'enfant. Les établissements scolaires proposent facilement un espace de travail dans leurs locaux mais celui-ci n'est pas toujours bien adapté au travail proposé en psychomotricité. Le manque d'espace ou de confidentialité n'est pas toujours propice à ce type de prise en charge. Cet aspect demande une grande adaptabilité et prend du temps et de l'énergie sur le temps des séances, en plus des déplacements (chercher les clés, déménager des tables...).

On peut noter également la gestion de la mise en place des séances avec les demandes en mairie ou auprès des directeurs d'école pour l'utilisation d'une salle ainsi que la gestion du matériel utilisé pour les séances (temps de transfert des valises d'une voiture à l'autre, rangement et choix de matériel pour les séances suivantes, commande de matériel spécifique...).

Un travail de rédaction, de réunion permettant l'élaboration des projets des jeunes accueillis dans le service, la préparation des séances et le travail d'élaboration, un contact régulier avec les coordinateurs et les autres professionnels viennent compléter le travail de la psychomotricienne. Se rajoute également un travail administratif comme la mise à jour du tableau de relevé d'heures, celui des kilomètres effectués, la mise à jour du cahier de réservation de véhicules, renseigner le dossier informatisé (Médiatteam), remplir les fiches des frais de déplacement...

Nous sommes en lien avec la famille, les professeurs des écoles des enfants suivis et les partenaires extérieurs (suivis libéraux). Les psychomotriciennes travaillent auprès des jeunes au travers de séances individuelles ou groupales. Les accompagnements peuvent se faire également en binômes avec les autres professionnels du service.

● Description des accompagnements en groupe :

Un accompagnement conjoint psychomotricienne - professeur d'EPS se poursuit. Nous accueillons une douzaine d'enfants le mercredi après-midi inscrit soit au S3AS RDF soit au S3AS RDB.

Sur des activités sportives, la psychomotricienne apporte son regard spécifique sur l'investissement corporel, la conscience de soi et l'appréhension des potentialités et limites des jeunes. Cela permet également de voir les jeunes dans une situation différente, d'ajuster et d'enrichir son regard. Les objectifs d'un travail en groupe sont d'essayer de travailler sur la « rencontre » de l'autre à travers un travail corporel, une expérimentation de l'espace, du geste, de la motricité fine, un travail autour de l'aisance motrice et la prise de conscience du corps et de ses limites. Les situations de jeux à plusieurs permettent d'apprendre à trouver sa place dans le groupe ainsi qu'à faire une place à l'autre de travailler le lien aux autres, l'affirmation de soi et la mise en confiance, de pouvoir s'autoriser à prendre de plus en plus la parole et poursuivre son individualisation en s'appuyant sur autrui.

Nous avons également participé à trois compétitions : athlétisme à Vittel sur deux jours avec une nuitée, natation à Besançon et torball à Dardilly. Cette dernière est organisée par le S3AS et demande beaucoup de temps de préparation.

Le **binôme de deux enfants** s'est poursuivi jusqu'en juin 2019 afin d'offrir à ces jeunes un espace sécurisé dans lequel s'essayer à prendre sa place dans un groupe restreint, exprimer son avis, son accord ou son désaccord. Un second objectif consistait à les accompagner dans la poursuite de la construction d'un tonus axial permettant le développement des coordinations et dissociations globales. Le binôme permettant alors une émulation entre pairs qui venait favoriser leur implication corporelle.

● Description des accompagnements individuels :

Cette année comme les autres années, nous avons effectué des suivis individuels. Lors de ces suivis, nous proposons, aux enfants les plus jeunes, un travail centré sur les expériences motrices et corporelles par l'intermédiaire du jeu.

La plupart des suivis sont hebdomadaires, certains ont lieu aussi une semaine sur deux. Dans l'optique transdisciplinaire, d'autres professionnels (psychologue, éducateur...) peuvent assister ponctuellement aux séances individuelles.

Un suivi a été réalisé en binôme avec la psychologue, en effet, les besoins du jeune s'y prêtaient par son besoin de contenance et de trianguler la relation.

Les accompagnements des jeunes enfants (6-11 ans) sont privilégiés compte tenu de la demande et de la liste d'attente, de fait les accompagnements des plus grands (12-20 ans) sont rares bien que des besoins soient repérés (conscience corporelle, image du corps, détente...).

Des bilans sont proposés en cas de besoin, notamment pour des nouveaux arrivants signalés par nos partenaires extérieurs, en interne ou par la famille. Chaque bilan psychomoteur implique un entretien en amont puis un entretien de restitution. Nous sommes en lien avec la famille soit directement, soit indirectement (par téléphone/mail).

Nous participons aux réunions de service et aux projets individualisés d'accompagnements. Nous sommes en lien avec les professeurs des écoles des enfants suivis. Nous prenons contact avec les professionnels libéraux (psychomotricien, orthophoniste...) ou d'autres services qui suivent ou ont suivi les enfants avec l'accord de la famille.

Nombre d'enfants brailleux suivis : 2

Nombre d'enfants non brailleux suivis : 14

Nombre de bilans psychomoteurs réalisés : 7

Nombre d'enfants du S3AS suivis en groupe : 10

Nombre d'enfants sur liste d'attente en psychomotricité : 3

- Faits marquants de l'année :

Il est toujours compliqué de rentrer et de sortir des écoles, attente, pas de réponse à l'interphone ni au téléphone....

Il devient également de plus en plus compliqué de pouvoir se garer facilement près de nos locaux, cela entraîne une perte de temps quand nous devons tourner pour trouver une place, une perte d'énergie quand nous sommes garées loin (avec beaucoup de matériel à transporter).

Les psychomotriciennes ont été soumises à une charge de travail importante (suivis des enfants, écrits, réunions, éléments administratifs, participation à des projets collectifs pour les familles...) générant parfois un certain stress.

Nous poursuivons la passation d'épreuves psychomotrices standardisées (MABC2) afin de constituer un échantillon spécifique à la déficience visuelle.

- L'assistante sociale au S3AS 0.5 ETP

- Rappel de la mission :

L'assistante de service social accompagne les familles en difficulté et les jeunes adultes scolarisés pour l'accès aux droits dans le champ de la compensation du handicap. Une augmentation du temps de travail de ce professionnel a été souhaitée afin de développer davantage l'accompagnement des jeunes dans leur projet d'insertion professionnelle et de vie citoyenne, en lien avec les coordinateurs.

- L'accompagnement des familles

* Obligation d'une notification de la MDPH pour bénéficier d'un accompagnement au S3AS.

Dans ce cadre : - accompagnements des familles pour les dossiers MDPH : constitution du dossier, apports de précisions, conseils, relectures.

Toujours dans ce cadre :

- mise en lien auprès du gestionnaire de la MDPH ou auprès des partenaires concernés par cette demande,
- recueil des documents indispensables à la demande : GEVASCO, argumentaires des professionnels intervenant auprès de l'enfant, etc.
- veille pour le respect des délais afin de garantir que l'enfant ne se trouve pas sans notification, ce qui engendrerait une suspension de l'accompagnement du S3AS.

En sus de la notification du S3AS, information, orientation et accompagnement des familles ayant des demandes complémentaires (AEEH, PCH, demande de parcours de scolarisation, etc.).

* D'autres types d'accompagnements administratifs ont été proposés concernant d'autres demandes, comme des demandes d'aides financières complémentaires pour les frais liés au handicap de l'enfant, demandes de logement social, recherche de cours particuliers à moindre coût, demandes d'informations sur des aménagements scolaires, etc.

- L'accompagnement des jeunes déficients visuels

- Interventions individuelles

Rencontre des jeunes les plus âgés afin de travailler avec eux leur autonomie.

Pour certains jeunes : suivi régulier, afin d'aborder les questions relatives à l'autonomie de manière générale : accès à un logement indépendant, point sur les ressources, insertion professionnelle (en lien avec Chloé COLLINGWOOD), démarches administratives, etc. Il s'agit ici de faire connaître aux jeunes les démarches prioritaires à effectuer lorsqu'ils quittent le domicile parental et aspirent à vivre seul et à s'autogérer.

Pour d'autres : liens plus ponctuels, pour des demandes spécifiques (besoin de soutien pour son renouvellement de dossier MDPH, ou pour une demande liée à sa scolarité, etc.).

- Interventions collectives

Mise en place d'un groupe de jeunes filles.

Constat de base : certaines jeunes sont isolées, restent avec des questions sans réponse en lien avec leur corps, leur estime, leur puberté, leur rapport aux autres, etc.

Idée de base : créer un groupe de pairs encadré par 3 professionnelles. Cohésion dans le groupe pour s'appuyer les unes sur les autres, pour pouvoir s'appuyer sur les connaissances / expériences des autres. Interventions de professionnels de la santé et du corps pour apporter des réponses plus précises. Sortie loisir / culturelle pour apporter un aspect vie sociale que certaines jeunes n'ont pas, ainsi que de la légèreté et de l'amusement.

2019 : travail préalable, élaboration du projet, questionnaires à faire passer aux jeunes (une vingtaine), recherches sur les contenus, préparation de la 1^{ère} rencontre en janvier 2020.

• Le travail en équipe et le travail partenarial

Participations :

- aux réunions d'équipe, à certains PIA, aux équipes de suivis de scolarité.
- aux différentes matinées organisées par le S3AS : matinée albinisme (19/01), matinée fratrie (16/03), matinée confection de lunettes (16/11).
- à un groupe de travail pour l'adaptation du jeu de la bonne paye dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle. Adaptation visuelle mais aussi dans le contenu (intégrer tous les aspects de la société que l'on souhaite travailler avec le jeune). Groupe transversale avec le S3AS RDF.
- à la compétition de Torball en mars.
- à l'analyse des pratiques professionnelles proposées par le service.
- au collectif des assistants sociaux du territoire travaillant dans le handicap : connaissance des autres structures et dispositifs + aide à la mise en lien pour certaines situations.
- aux journées Référent Insertion Professionnelle (RIP) avec les professionnels des S3AS voisins autour des thématiques en lien avec l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- à la journée SARADV.

Et aussi :

Mise lien avec les organismes tels que la MDPH, la CAF, les Maisons du Rhône.

Rencontre de partenaires (SESSAD, FJT, APRIDEV, etc.). Ces rencontres permettent d'une part de connaître les missions et dispositifs existants qui pourraient être intéressants pour le projet du jeune, mais aussi de faire connaître le S3AS.

- **Les Enseignants spécialisés détachés de l'éducation nationale 4ETP**

Nombre d'enfants suivis travaillant en braille : **12**

Nombre d'enfants suivis travaillant avec des agrandis papier ou numérique : **69** (dont 10 en Basse Intensité de suivi)

- **Rappel des missions :**

Accompagnement de la scolarité d'élèves déficients visuels (6-20 ans) :

- Apprentissages braille et informatique spécialisée
- Renforcement des apprentissages fondamentaux (lecture et mathématiques)
- Conseils aux enseignants pour les adaptations pédagogiques
- Mise en place d'un partenariat pédagogique avec les enseignants de classe ordinaire pour la programmation
- Accompagnement des AESH pour la mise en œuvre du projet de l'élève (gestion de la relation adulte-élève, accompagner sans faire à la place, etc.)
- Concertations et liens avec les différents professionnels (orthoptiste, psychomotricienne, EPS spécialisée, éducateur spécialisé, etc.) pour la réussite du parcours de scolarisation
- Adaptations pédagogiques et transcription de documents
- Actions de sensibilisation et d'information sur le handicap visuel
- Evaluation des besoins et préconisations de matériels adaptés
- Interventions sur matériel pédagogique (installation logiciels, dépannage) et prêt d'outils avant dotation MPA

- **Description des accompagnements en groupe :**

- Travaux en groupes de pairs : élève déficient visuel avec certains élèves voyants de la classe pour favoriser la coopération et l'inclusion. La mise en œuvre reste difficile car il s'agit de véritables projets supposant un temps de préparation relativement long avec l'enseignant titulaire.

- **Description des accompagnements individuels :**

- 1^{er} degré :

Apprentissage de la lecture et renforcement en mathématiques (noir et braille)

Travail sur le geste graphique, la technique de copie.

Travail sur l'orientation dans la page, les stratégies d'exploration et la prise d'informations.

Apprentissage de la lecture et la prise d'indices sur les DAO et DER (cartes, géométrie, schémas, graphiques)
Travail de méthodologie (gérer les différents supports papier et/ou informatique)
Apprentissage clavier et raccourcis informatiques (traitement de texte, logiciels de grossissement et synthèse vocale)
Apprentissage de l'utilisation des blocs-notes braille
Travail sur la prise d'autonomie des élèves (savoir exprimer ses besoins, sa fatigue, oser demander de l'aide)

- 2nd degré :

Apprentissage clavier et raccourcis informatiques (traitement de texte, logiciels de grossissement et synthèse vocale) + mise en place de l'outil sur le temps des cours.

Informations sur la déficience visuelle des élèves auprès de l'équipe enseignante.

Lien avec l'équipe pédagogique et le CTRDV pour les différentes adaptations, les transcriptions et les rééducations

Approfondissement des techniques de lecture et de prise d'indices sur les DAO et DER (cartes, géométrie, schémas, graphiques)

Apprentissage Braille abrégé

Soutien aux apprentissages par la mise en accessibilité des documents de travail.

● Faits marquants de l'année :

- Organisation d'un mini-stage informatique (1 jour) réunissant plusieurs élèves récemment dotés de MPA.
- Échanges réguliers avec l'Inspection Académique et la MDMPH pour le suivi du MPA (PC ou tablette, suite bureautique office)
- Demande de l'IA de s'occuper des installations des logiciels spécialisés (et ordinaires) par les enseignants du S3AS.
- Augmentation du nombre de suivis (passage de liste haute intensité à basse intensité)
- Partenariat avec le CAMSP DV pour le suivi d'élèves de Grande Section braille
- Réflexion pédagogique avec le CAMSP pour l'articulation du suivi des élèves avec le S3AS
- 4^{ème} poste enseignant sans véhicule dédié
- Problème de parking. Manque de places et perte de temps conséquente pour stationner le véhicule/ vandalisme récurrent.
- La question de la formation à l'utilisation des différents outils informatique braille reste d'actualité. (Ex. : Accompagnement d'élèves travaillant sur un bloc-notes BrailleSense, Esysys ou page Esys).
- Besoin de formation sur les logiciels de revue d'écran / synthèse vocale
- Pas de budget pour des journées de formation hors département (INSHEA, GPEAA, ...)
- Tutorat stagiaire GAEGA-DV
- Participation au Hackathon pédagogique pré-braille du SaraDv et création de matériel adapté au TactiLab à destination des élèves.
- Augmentation des actions de sensibilisation à la déficience visuelle auprès des écoles

- Elaboration en équipe pluridisciplinaire d'une action de sensibilisation auprès des familles
- Elaboration en lien avec les CPC ASH d'une formation d'équipe d'école sur le braille
- Partenariat avec le laboratoire DIPHE de l'Université Lyon 2 pour les tests de nouvelle police de caractère adaptée à la déficience visuelle (Luciole).

- **Coordinatrice de Parcours (0.5 ETP)**

- **Rappel de la mission :**

Pour 2019, les missions de la coordinatrice de parcours ont été plus ciblées sur l'orientation et l'insertion professionnelle, compte tenu du suivi des jeunes lycéens et collégiens.

Depuis août 2019, six jeunes avec des besoins de suivi pour des questions d'orientation et/ou d'insertion professionnelle sont donc priorités. Un septième (en attente de réponse pour une dérogation) devrait cependant intégrer le secteur adulte.

Le Projet Individuel d'Accompagnement, support co-signé par la/le jeune, sa famille (si mineur)) et la coordinatrice de parcours, demeure le document de référence (feuille de route) sur lequel sont ciblés les objectifs de travail et de collaboration déclinés en moyens d'accompagnement de la part des différents professionnels.

Les personnes suivies : 1 jeune en insertion professionnelle, 5 jeunes scolarisés au collège (1 en 3^{ème}) et au lycée (2 en 1^{ère} générale et technologique ; 1 en terminale Bac Pro et 1 en terminale CAP). Ces profils nécessitent un appui afin de guider les choix d'orientation et la connaissance des interlocuteurs et acteurs du secteur adulte au niveau du handicap ainsi que ceux de l'insertion professionnelle (domaines public et privé).

Des moments clés tels que la réunion éducative (Equipe de suivi et de scolarisation) permet de dresser l'état des lieux des orientations choisies en tenant compte des spécificités du handicap et de répondre au mieux par des pistes de travail d'accompagnement à suivre pour la suite du parcours.

La mission de la coordinatrice de parcours est avant tout de s'assurer des meilleures conditions de scolarisation avec les adaptations nécessaires. Dans ses autres missions, l'appui à la recherche de stage tient une place majeure tout comme la recherche d'alternance et d'emploi.

Dans le cadre du suivi des 3 ans qui concerne les jeunes sortis du service, soit parce qu'ils sont au-delà de l'âge réglementaire de fin de suivi par le SESSAD, soit parce qu'ils sont au-delà de l'agrément de 4/10^{ème} en termes de déficience visuelle, la coordinatrice de parcours propose un accompagnement de suite après avoir récolté des informations susceptibles de constituer la nécessité d'une élaboration de parcours socioprofessionnel. A partir de ce constat, un travail de suivi se réalise tout en mettant en lien le/la jeune avec les partenaires extérieurs (logement, insertion, adaptation sur outils pour l'aménagement de poste professionnel ainsi que pour la vie quotidienne).

● **Description des accompagnements individuels :**

Nombre d'enfants brailistes suivis : 3

Nombre d'enfants noiristes suivis : 3 à 4

Chaque jeune figurant sur la liste haute intensité (+ 1 jeune en attente de décision suivi secteur enfant ou adulte), suivi par la coordinatrice de parcours, est contacté une fois par semaine, voire plusieurs fois pour certains. En effet, si certains sont contactés plusieurs fois par semaine, c'est parce que les informations le concernant ne peuvent être multiples car variées. La fréquence de suivi est irrégulière dans le sens où certains jeunes sont en demande de plus d'autonomie et/ou bénéficient d'appui dans leur cadre scolaire (AESH, ULIS). Les suivis diffèrent donc d'une semaine à l'autre. La coordinatrice de parcours peut proposer du soutien ponctuel surtout en période d'examens ou de CCF, peut donner rendez-vous ou rencontrer les jeunes sur le service pour l'appui à la recherche de stage, d'alternance, de mise en lien avec les entreprises d'accueil pour les stages afin de préciser la nécessité et la teneur des adaptations de poste en impliquant le/la jeune dans la verbalisation de ses compétences, de ses stratégies de compensation pour le rendu technique et enfin les particularités de sa déficience visuelle sans entrer dans des détails liés directement à la pathologie.

Les visites à domicile en présence de la famille permettent de situer l'engagement collaboratif du jeune avec la coordinatrice de parcours ; celle-ci respecte le rythme de l'évolution du/de la jeune dans son processus de « vivre avec » le handicap. Lors de ces visites, la coordinatrice de parcours informe de l'évolution des démarches au niveau scolaire et professionnel. L'accompagnement individuel des élèves de secondaire consiste en une sensibilisation des formations proposées, de conseils dans les choix tout en laissant la pleine décision à la famille, d'une vérification des conditions d'aménagement des examens, et de suggestions pour des bilans voire des suivis en termes de locomotion, d'ergothérapie et bien entendu d'orthoptie. Ces mesures, en particulier la locomotion, sont essentielles quant à la prise de conscience de la construction d'une réelle autonomie (déplacements pour les rendez-vous professionnels, autonomie pour la vie quotidienne dans un futur logement inclusif).

Les visites en stage en collaboration avec le professeur technique du/ de la jeune sont réalisés en partenariat, car ils permettent de se consulter, d'échanger sur les points d'amélioration et les points de difficulté restants, d'élaborer la suite du parcours potentiel. Ces éléments sont ensuite précisés en réunion éducative d'ESS ou en réunion de concertation pour l'orientation du/de la jeune. Le/La jeune est toujours présent(e) et reste au cœur de son projet, car les pistes suivies ne se valident que par les attentes et les désirs du/de la jeune. La communication avec l'entreprise d'accueil demeure un point de travail privilégié dans la sensibilisation du handicap mais aussi pour la promotion du parcours du/de la jeune.

Mission spécifique liée au suivi des 3 ans :

Les jeunes concernés par le suivi des 3 ans sont les enfants sortis du champ de la déficience visuelle, ou dont l'orientation de suivi S3AS n'a pas été demandée ou reconduite pour des raisons personnelles. Les jeunes relevant de ce dispositif sont majoritairement ceux dont l'âge de 20 ans est atteint et qui dépendent donc du secteur adulte.

Pour les enfants sortis du champ de la DV (au-delà de 4/10^{ème}) : la coordinatrice de parcours reprend contact avec les parents pour une prise de contact. Un point est discuté pour savoir comment se déroule la scolarité de l'enfant avec les adaptations nécessaires respectées par les équipes enseignantes au vu des préconisations précédemment transmises par l'ancien enseignant spécialisé du service à la famille voire à l'établissement. Pour s'assurer de cette démarche, la coordinatrice de parcours renvoie la fiche de préconisation de son côté à la famille. Ce qui serait intéressant de développer auprès des enfants, serait la possibilité pour la coordinatrice de parcours de prévoir une mesure de sensibilisation auprès de l'établissement, par exemple au moment de la rentrée ou si des difficultés étaient repérées par l'équipe enseignante et rapportées conjointement par la famille au service. En effet, peu de familles reviennent ou ont le réflexe de nous consulter pour ce type de demande, voire pour des renseignements concernant les adaptations de manuels. Les transcriptions sont garanties par le CTRDV pour les jeunes suivis dans ce cadre.

Pour les jeunes dépendant du secteur adulte : La coordinatrice de parcours propose un appel par trimestre pour chaque famille et jeune. A partir de cet appel, il peut être convenu un suivi ou de simples informations que la coordinatrice de parcours donne. La mise en lien est plus systématique car certains jeunes nécessitent de refaire un point notamment sur les axes liés à l'autonomie. En effet, les jeunes déficients visuels se sont exclusivement consacrés à leurs études lorsqu'ils sont sortis de l'accompagnement du service. Leur autonomie en termes d'accès aux études supérieures a été plus ou moins efficiente car ils ont pu bénéficier de l'appui des missions handicap. Là où des points d'amélioration sont à pointer, ce sont ces lacunes rencontrées au niveau de l'autonomie de la vie quotidienne, voire en termes d'autonomie de déplacements, même si cela est moins frappant. Les missions de la coordinatrice de parcours vont donc consister en une mise en lien avec les acteurs associatifs tels que l'AVH ou les fournisseurs de matériel adapté comme CECIAA. Les associations telles que l'APRIDEV ou la FIDEV sont les interlocuteurs privilégiés. Leurs différentes prestations sont présentées par la coordinatrice de parcours aux jeunes demandeurs selon leurs besoins spécifiques. Il est possible que certains jeunes aient déjà eu un lien avec ces associations. La tâche de la coordinatrice de parcours consistera à encourager la personne à reprendre contact avec et à entériner un véritable engagement. La mise en lien avec le monde de l'entreprise et des intermédiaires spécialisés dans ce domaine reste le cœur de métier de la coordinatrice de parcours, qui a à cœur de mobiliser le/la jeune en lui proposant de contacter les chargés de mission du MEDEF, de la CRCI, des CRP, du CAP EMPLOI.... Les liens de suivi entérinés par ces derniers avec les jeunes marquent la fin du suivi des 3 ans.

- **Psychologue (0.40 ETP)**

- **Rappel de la mission :**

Le psychologue accompagne les jeunes déficients visuels admis par le service. En accord avec leur projet individualisé d'accompagnement, il s'inscrit dans l'accompagnement pluridisciplinaire auprès du jeune et de sa famille par le biais de diverses modalités. Il est amené à se déplacer dans les différents lieux de vie du jeune sur l'ensemble du département (et zone limitrophe).

Accompagnements psychologiques individuels ou groupaux :

- Participation à l'admission au sein du service et entretien de rencontre à sa suite
- Actions psychothérapeutiques individuelles ou groupales auprès de jeunes patients en souffrance psychique ;
- Actions auprès d'élèves pour lesquels se posent des questions liées spécifiquement à leur handicap visuel ;
- Evaluations, bilans psychométriques adaptés, remédiations pour des enfants présentant des troubles cognitifs ou des apprentissages
- Rencontres avec les familles
- Veille auprès de l'ensemble des jeunes (proposition d'un entretien annuel ou tous les 2 ans)
- Entretien ou accompagnement en binôme avec les autres professionnels
- Participation (en fonction de la demande) aux réunions et contact, mise en lien avec les partenaires extérieurs intervenant auprès du jeune et de sa famille (ESS, concertation au sein des établissements scolaires, CMP, contact avec les professionnels libéraux, etc.)

Fonctions institutionnelles et administratives :

- Réalisation d'écrits professionnels, participation aux réunions institutionnelles (réunion d'équipe, PIA)
- Développer et entretenir des réseaux professionnels
- Etre disponible pour échanger avec l'équipe pluridisciplinaire et les enseignants sur les accompagnements proposés
- Veille sectorielle
- Coordination de projet exceptionnelle pour des jeunes sur liste secondaire
- Participation aux projets administratifs du service

● **Description des accompagnements :**

- Travail en entretien individuel, principalement autour du handicap visuel : mal-être, problèmes psychologiques liés à la cécité ou à la malvoyance, refus des outils palliatifs, outils adaptatifs, stratégies vicariantes, questionnement à propos de l'orientation scolaire et professionnelle, du projet de vie, de l'autonomie, de l'intégration en milieu ordinaire, etc.
- Evaluation des difficultés pouvant être liées à l'intégration en milieu ordinaire
- Soutien au développement global et aux apprentissages scolaires (construction du lien aux autres, travail sur les émotions et leur mise en mot, construction des représentations de l'environnement, etc.)
- Réalisation de bilans psychologiques adaptés (principalement à destination de la MDPH, dans le cadre de l'orientation scolaire)
- Accompagnement des parents et des fratries autour de l'annonce et du vécu du handicap

Nombre d'enfants brailistes suivis : 7 (dont 4 accompagnements réguliers)

Nombre d'enfants noïristes suivis : 34 (dont 13 accompagnements réguliers ; 3 bilans psychométriques)

(**accompagnements régulier* = au moins 3 rencontres au cours de l'année scolaire à une fréquence déterminée ou non)

● **Faits marquants de l'année :**

- Réalisation du projet groupe albinisme en binôme avec Diane Gindre début 2019 : 2 groupes (enfants et ado/adultes) puis matinée d'intervention avec l'association Genespoir
- Construction du projet Scénodrame pour mise en place prévue en janvier 2020
- Construction de la matinée « café des parents » sur le thème des écrans (prise de contact et construction du programme avec l'association 3 6 9 12)
- Formations : (payées par RDF : ARIBA et ALFPHV en tant qu'intervenante pour présentation du Scénodrame)
- Participation à différents groupes de travail institutionnels (groupes ou réunions de travail, rédaction, réactualisation, relecture, annotation ou validation de documents) :
COFIL Animation (organisation d'activités thématiques à destination des jeunes et des familles) et Communication (réactualisation texte et visuel de la plaquette, adaptations à la déficience visuelle...)
- Participation au groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle (reprise en novembre 2018 après interruption)

- Journées d'études SARADV et interprofessionnelles (novembre et mars ? dates non retrouvées...)
- Journées familles : groupe fratrie ? (Mars 2019 ?) / café des parents prévu en nov19 reporté en janvier 2020 (écrans)

4. L'organisation du service

- ✓ La gestion du quotidien

En 2019, Le service est dirigé par une directrice « Parcours de formation » composé par 3 services : les deux S3AS et l'IFMKDV. Une directrice adjointe gère le fonctionnement quotidien et est garante de la qualité des interventions sur le S3AS rue de la Baisse. Le changement de gouvernance et le départ en retraite de la directrice vont profondément modifier le fonctionnement du service en 2020 avec un partage de la direction sur 4 services et une directrice adjointe sur les deux S3AS.

Trois secrétaires une à 0.80 ETP, une à 0,5 en CDD et l'autre à 0,20 ETP assurent le fonctionnement administratif du service : préparation des paies, suivi des dépenses, suivi de l'activité, le suivi des véhicules, gestion des commandes, suivi du courrier, accueil du public. La secrétaire à 50 % a été recrutée pour pallier aux absences de la secrétaire à 0,80 ETP pour des missions d'IRP et des missions syndicales.

L'entretien des locaux est confié à une société de service adapté, c'est toujours la même personne qui vient dans les locaux chaque matin entre 6h et 7h. Il n'y a pas d'agent d'entretien. En cas de besoin, nous devons faire appel à un agent d'un autre service de l'association. Cela met le fonctionnement du service en difficulté.

- ✓ Le travail de pluridisciplinarité par le biais des réunions

Le travail pluridisciplinaire se déploie grâce à la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

- Des réunions hebdomadaires (1h30 depuis septembre 2018) durant lesquelles se discutent l'actualité des usagers et du service
- 91 réunions pour l'élaboration pluridisciplinaire des PIA (46 de 30min sans les familles et 45 réunions d'1h où les familles étaient conviées).
- Des réunions éducatives hebdomadaires animées par la directrice adjointe
- Des réunions d'un groupe de pilotage pour la démarche qualité (5 réunions d'1h30)
- Des groupes de travail pluridisciplinaire où chaque professionnel était investi sur au moins un groupe au choix (animation, communication, organisation rentrée scolaire, insertion professionnelle).
- L'analyse de la pratique pour les personnels qui accompagnent les enfants (réunion 1h30 une fois par mois)

5. La démarche qualité

Comme toutes les structures ou établissements gérés par l'ADPEP 69/ML, le S3AS s'est engagé, depuis sa création en 2005, dans une démarche d'évaluation de la qualité des services qu'il rend à ses usagers. Les premières années de ce travail d'évaluation ont donné lieu, en 2008, en début 2013, et en 2014 à la production de trois premiers rapports d'évaluation interne. LLA dernière évaluation interne à eu lieu en juillet 2019 et a permis la réalisation d'un 4em rapport.

➤ **Cette 4^{ème} évaluation interne** a plus particulièrement porté sur l'examen des points suivants :

- L'ouverture sur l'extérieur et la communication
- L'accueil,
- L'admission,
- Les droits et la participation des familles et des personnes,
- Le travail avec les familles,
- L'écriture ou la formalisation des protocoles et des procédures.

➤ **L'évaluation externe** a été menée début novembre 2014. Nous avons reçu le rapport définitif en janvier 2015. Les conclusions reprennent une partie des points faibles déjà relevés par l'évaluation interne :

- la participation des usagers et de leur famille n'est pas suffisante, notamment dans la construction du PIA
- les procédures et la documentation institutionnelle ne sont pas appropriées, manque de traçabilité de ce qui est fait
- manque de données qualitatives sur l'évolution du public, d'élaboration d'outils de recueil de données

Nous avons intégré les préconisations dans le plan d'amélioration en hiérarchisant les priorités.

➤ **L'amélioration continue de la qualité** :

Le comité de pilotage est composé de la directrice adjointe, de la secrétaire, d'un éducateur spécialisé, d'une psychomotricienne et d'une orthoptiste.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2019 :

- La réactualisation des documents de communication mail et courrier
- L'utilisation et la co-construction des PIA en lien avec les familles et les partenaires.
- Travail l'utilisation de médiatteam (dossier informatique de l'utilisateur)
- Améliorer le document de communication à l'admission

IV. LES PARTENAIRES

1. Les familles

Il n'y a pas de groupe d'expression (CVS) des usagers, les parents sont difficiles à mobiliser collectivement.

Le service a proposé plusieurs manifestations aux familles : regroupement durant les vacances scolaires pour leurs enfants, week-end pour les adolescents, café des parents, réunion de rentrée. Les regroupements durant les vacances scolaires fonctionnent particulièrement bien, sur les autres événements, il faut davantage solliciter les jeunes ou les familles pour obtenir leur participation.

Les professionnels ont un contact régulier avec les parents dans le cadre de l'accompagnement :

- Visites trimestrielles du coordinateur soit au service, soit à domicile
- Contact téléphonique au début et fin d'accompagnement d'une manière systématique
- Rencontre avec le coordinateur pour la préparation et/ou l'élaboration du PIA, et lors de l'ESS.
- Disponibilité des professionnels en cas de demande de RDV.
- Mise en place de la co-construction du PIA avec les parents pour certains jeunes (environ 1/3 en 2018)

2. Les partenariats et les conventions

➤ Convention :

- Nous signons une convention de fonctionnement avec chaque établissement scolaire où les enseignants ou les professionnels du service interviennent, en début d'année scolaire. Cette démarche est rendue obligatoire par le décret 2009¹.
- Une convention est signée annuellement avec la CSRP pour l'intervention du professeur de sport du service auprès des classes primaires en binôme avec l'enseignant de la classe, pour l'organisation des compétitions sportives communes, et de l'utilisation du matériel
- Le S3AS fait partie du réseau SARADV (Soins et accompagnement en Rhône Alpes pour la déficience visuelle) qui regroupe les S3AS de la région. Cette appartenance nous permet de bénéficier de l'appui technique du CTRDV pour les besoins en ergothérapie et en locomotion et permet aux professionnels de mener des réflexions sur la qualité et la pertinence de leurs interventions en confrontant leurs pratiques à celles des pairs des autres services.
L'équipe mobile du CTRDV a effectué un suivi en ergothérapie pour 20 jeunes et des accompagnements en locomotion pour 25 jeunes en 2018.
- Une convention a été signée entre le président de l'association et l'inspection académique qui met 4 ETP d'enseignants spécialisés du 1^{er} degré à disposition du service.

¹ Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

➤ **Partenariat :**

Un partenariat avec l'ULIS Déficiant Visuel du lycée Brossolette de Villeurbanne a débuté fin 2017, afin de proposer un accompagnement aux jeunes accompagnés dans l'ULIS mais qui ne sont pas admis dans le S3AS (faute de place ou si les besoins ne nécessitent pas un accompagnement régulier par le S3AS). Ce partenariat a pris effet au 1^{er} trimestre 2018, avec 3 jeunes ; mais en septembre 2018 tous les jeunes de l'ULIS ont intégré le service.

Nous participons avec le comité Louis Braille aux sensibilisations qui se font dans les écoles. Nous sommes adhérents à l'AVH pour emprunter des jeux adaptés. Le

Le professeur de sport intervient d'une manière très pro active au niveau d'Handisport, de l'USEP.

V. MOUVEMENT ET GESTION DU PERSONNEL

	Maladie	Maternité	Enfants malades	AT	Congés exceptionnels CC66	IRP*	Formation	TOTAL (h)
2016	265	0	0	0	32	923	539h	1759
2017	33	0	0	65,5	57	849,5	484h	1489
2018	29	0	0	0	0	1009,5	427,5	1466
2019	198h20	0	0	0	3	1328h15	552h25	1880h40

1. Arrivées / départs

ARRIVEE	DEPART
MAI 2019 : MAHEO Patricia : Secrétaire (CDD)	Août 2019 : BUONANNO Morgane : Orthoptiste (démission)
FIN AOÛT 2019 : GUERFI Marion : Educatrice Spécialisée (CDI)	Août 2019 : LEROY AHYEE Allison : Educatrice Spécialisée (CDI dans l'autre S3AS)
	Décembre 2019 : BRONNER Myriam : Directrice des deux S3AS 69 (retraite)

Aujourd'hui il manque un 0,25 d'Orthoptie depuis Août 2019

2. Ajustement de poste

Augmentation du temps de travail d'une des ES pour une missions spécifique d'insertion professionnelle.
Globalement, beaucoup de mouvement dans les équipes en 2019. Le départ de l'orthoptiste en août 2019 a entraîné une baisse du nombre de prise en charge possible qui se répercute sur l'ensemble de l'équipe. Le départ puis l'arrivée d'une nouvelle ES a aussi générée un temps de latence avant

l'intervention direct pour prendre connaissance du contexte et du projet de l'enfant. Les mouvements au niveau de la direction (départ en Congé maternité de la directrice adjointe) ont aussi amené un temps de flottement dans les projets à mettre en route et à suivre.

Il est difficile de recruter un orthoptiste sur un petit temps. Aussi la basse vision demande une formation spécifique et bien souvent, c'est une formation qui se fait après la prise de poste, ce qui amène un autre moment de latence dans les prises en charge.

VI. PLAN DE FORMATION ET D'EVALUATION

Le plan de formation ne reprend pas l'ensemble des formations suivies par les professionnelles sur l'année 2019. Il ne prend en compte que les formations prévues au niveau du plan de formation de l'association.

Il faut prendre en compte que de nombreuses actions de formations se font en interne, aussi le projet SARADV propose deux jours de regroupement interprofessionnels avec une thématique et des intervenant chaque année.

Sur 2019, le SARADV a aussi porté le projet pré-braille qui a permis de mettre en place 4 groupe de travail, pour porter une réflexion sur les outils à créer. Ce projet se poursuit en 2020.

Les professeurs spécialisés et la professeure de sport spécialisée du service se regroupent sur trois dates avec l'ensemble des professeurs spécialisés des services similaires de la région pour échanger sur leurs pratiques et assurer une veille des évolutions du secteur. Ce ne sont pas les mêmes dates pour la professeure de sport et les professeurs spécialisés.

L'Analyse de la Pratique Professionnelle bénéficie à l'ensemble des professionnels du service sur 10 dates (une par mois)

Les psychologues des deux services (S3AS Rue de la Baisse et S3AS Rue de France, se rencontre aussi une fois par mois en moyenne pour échanger sur les nouvelles possibilités d'accompagnement)

En 2019, le réseau RIP (réfèrent insertion pro) se réunissent plusieurs fois dans l'année. Une intervenante régulé cette rencontre et permettait de travailler sur les différents objectifs de l'insertion pro dans nos services.

Pour finir, le CTRDV propose des formations en interne pour répondre aux besoins spécifiques de la prise en charge de la déficience visuelle.

Catégorie socio professionnelle	Intitulé de la formation	Période de réalisation	Coûts de la formation				A Mode de financement envisagé (CIFA ou Autre)	Éligible au DPC (oui ou non)	Possibilité de mobiliser le CPF (oui ou non)	Durée en heures	Nombre de salariés concernés	B Modalités d'organisation (TT ou HTT)	C Ordre de Priorité de l'action (1, 2, 3)
			Total	Frais pédagogiques	Salaires et charges	Frais annexes							
Professeur d'EPS	Powerpoint initiation et perfectionnement	2019	0,00 €		- €		Autre	Non	Oui	14	1	TT	3
Educateur spécialisé	Communication non violente	Février et avril	902,00 €	830,00 €	- €	72,00 €		Non		28	1	TT	2
Educateur spécialisé	Handilud, jeu et Handicap	2019	744,00 €	690,00 €	- €	54,00 €				19,5	1	TT	1
	Total		1 646,00 €	1 520,00 €	- €	126,00 €				61,5	3		

VII. SYNTHÈSE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020

Cette année a été marquée par de nombreux changements, d'abord une augmentation significative du nombre de personnes accompagnées, avec des spécificités telles que le nombre important de jeunes accompagnés au-delà de 18 ans : 29 jeunes en 2019, contre 15 en 2018. Ces chiffres ont permis la création d'une mission adaptée pour l'une des ES avec 25 % de son temps de travail consacré à ces accompagnements.

Malgré les mouvements du personnel au sein de l'équipe, nous avons assuré une continuité du service, toutefois le changement en septembre 2019 d'une des ES se ressent au niveau des actes avec la baisse de ceux-ci. Alors que du côté des professeurs (équipe stable sur l'année 2019), les actes directs ont connu une hausse de +370. Dans leur écrit, ils rendent compte de l'augmentation du nombre de brailistes accompagnés mais aussi des jeunes avec de plus en plus de besoins.

Les variations et écarts dans le comptage des actes peuvent en partie s'expliquer par un ajustement du comptage des actes avec la mise en place du logiciel Mediateam (dossier informatisé de l'utilisateur). En 2020, nous devons redéfinir les actes directs et indirects selon la nomenclature SERAFIN-PH.

Enfin, en 2020, notre objectif est de réaliser une enquête de satisfaction auprès des parents famille afin de mieux appréhender les besoins des jeunes et les attentes des familles. Cette enquête alimentera notre réflexion dans le cadre de la réécriture du projet de service.

Le rapproche avec le S3AS rue de France reste pour l'association un objectif.